



Quelques renseignements utiles

1. Il faut être âgé de 6 ans révolus pour pratiquer le judo.
2. L'équipement nécessaire à la pratique du judo se compose :
 - *d'un judogi (vêtement pour pratiquer le judo), prêté lors du cours d'initiation. Il peut ensuite être acheté, son prix variant selon la taille de l'habit,*
 - *d'un t-shirt blanc pour les filles,*
 - *d'une paire de Zori (pantoufles pour passer du vestiaire au dojo).*
3. Les cheveux doivent être attachés.
4. **L'assurance accident est à la charge du participant.**
5. ***Les démissions sont à envoyer par écrit au comité du Judo Club, case postale 122, 2016 Cortaillod, un mois avant la fin d'un quadrimestre (31 mars, 31 juillet, 30 novembre).***
6. Les passages de grades se font selon les décisions de la commission technique du Judo Club Cortaillod-Neuchâtel.
7. Le 3^{ème} enfant d'une même famille ne paie pas de cotisations. Les cotisations sont payables à l'avance par trimestre, également pendant les vacances.
8. En cas d'absence de plus de 3 mois pour cas de force majeure, un membre actif peut, sur demande écrite, devenir « membre en congé » et paiera une cotisation annuelle de Fr. 50.-
9. Les vacances du club correspondent aux vacances scolaires.
10. Il est recommandé de laisser à la maison tous les objets de valeur, tels que bijoux (en particulier les boucles d'oreilles), montres et bracelets pour éviter toute perte fâcheuse.